



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK **Première session, 61^e législature**

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 12
le vendredi 13 décembre 2024

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

COMITÉ PERMANENT DE MODIFICATION DE LOIS

4, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*. L'hon. M. Legacy.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget de capital, 2025-2026

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

2, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*. L'hon. M^{me} Holt.

3, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*. L'hon. M. Hickey.

..5, *Loi supplémentaire de 2024-2025 (1) portant affectation de crédits*. L'hon. M. Legacy.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 1 — M. M. LeBlanc, appuyé par l'hon. M. K. Chiasson, proposera, le mardi 26 novembre 2024, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à renforcer les relations fondées sur la confiance et la collaboration avec les communautés des Premières Nations ;

attendu que reconnaître et honorer les Premières Nations sur les territoires desquelles nous vivons et travaillons fait partie intégrante de l'engagement continu envers la vérité et la réconciliation ;

attendu que, le 18 novembre 2024, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a invité les employés du gouvernement à utiliser une déclaration de reconnaissance territoriale aux réunions officielles, aux événements, dans les publications ainsi que dans d'autres contextes et lieux gouvernementaux ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick reconnaisse que la province du Nouveau-Brunswick est située sur les territoires traditionnels non cédés et non abandonnés des peuples wolastoqey, mi'gmaq et peskotomuhkati et que les députés à l'Assemblée législative s'engagent à restaurer et à reconstruire des relations significatives avec les peuples autochtones et à honorer ces terres porteuses des espoirs des générations à venir.

Motion 13 — L'hon. M. Legacy, appuyé par l'hon. M^{me} Holt, proposera, le mardi 18 mars 2025, la résolution suivante :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Motions réglées

Motion 2 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

Motion 3 — L'hon. M. Legacy. Débat sur la motion le 10 décembre 2024 ; adoption de la motion le 10 décembre 2024.

Motion 4 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

Motion 9 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 28 novembre 2024.

Motion 10 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 28 novembre 2024.

Motion 11 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 11 décembre 2024.

Motion 12 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 11 décembre 2024.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 7 — M^{me} Scott-Wallace, appuyée par M. Savoie, proposera, le jeudi 12 décembre 2024, la résolution suivante :

attendu que les services municipaux ou locaux de collecte de déchets ne se chargent actuellement pas tous de la collecte et de l'élimination des déchets solides liées à l'agriculture ;
attendu que l'élimination des déchets solides représente pour les agriculteurs un fardeau sur les plans financier et logistique ;

attendu que les agriculteurs paient, comme tout le monde, de l'impôt foncier pour obtenir des services publics ;

attendu que les agriculteurs et leur travail sont essentiels à notre santé, à notre bien-être et à notre qualité de vie ;

attendu que les agriculteurs et leurs entreprises sont indispensables à la réussite globale de notre économie ;

attendu que des gouvernements locaux fournissent actuellement des services de collecte et d'élimination des déchets solides, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage, et que d'autres l'ont fait précédemment ;

attendu que la réglementation provinciale a déjà stipulé que le ministre des Gouvernements locaux devait fournir des services de collecte et d'élimination pour les exploitations agricoles dans les communautés rurales, les municipalités régionales et les districts de services locaux, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener une étude en consultation avec l'Alliance agricole, Circular Materials, Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de trouver une façon d'établir une stratégie appropriée de gestion des déchets solides liés à l'agriculture.

Amendement proposé par l'hon. M. Kennedy, appuyé par l'hon. M. Finnigan, que la motion 7 soit amendée comme suit :

dans le paragraphe de la résolution :

par la suppression de « à mener une étude en consultation avec l'Alliance agricole, Circular Materials, Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de trouver une façon d'établir une stratégie appropriée de gestion des déchets solides liés à l'agriculture » et son remplacement par « à continuer de travailler avec les municipalités, les commissions de services régionaux, l'Alliance agricole, Circular Materials et Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de mettre en lumière des possibilités de gestion des déchets plastiques agricoles de manière durable ».

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 8 — M. Austin, appuyé par M. Ames, proposera, le jeudi 12 décembre 2024, la résolution suivante :

attendu que la première ministre a réfléchi ouvertement à la possibilité d'examiner le dossier de l'installation correctionnelle du centre du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le taux d'occupation dans les installations correctionnelles actuelles du Nouveau-Brunswick est trop élevé et que des récidivistes sont donc libérés et assignés à résidence avant d'avoir complètement purgé leur peine ;

attendu que la province a déjà investi plus de 5 millions de dollars dans l'initiative, laquelle somme s'ajoute à une contribution financière considérable de la part de la municipalité locale ;
attendu que les gens de Grand Lake comptent sur l'installation pour le renforcement de la sécurité publique et l'amélioration de l'économie de la région ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à poursuivre les travaux liés à l'installation correctionnelle du centre du Nouveau-Brunswick, dans le Parc industriel de Minto.

Motions réglées

Motion 5 — M. Ames. Débat sur la motion le 12 décembre 2024 ; adoption de la motion amendée le 12 décembre 2024.

Motion 6 — M. Hogan. Débat sur la motion le 28 novembre 2024 ; adoption de la motion amendée le 28 novembre 2024.

PÉTITIONS

- 1, M. Coon — présentée le 26 novembre 2024.
- 2, M^{me} S. Wilson — présentée le 10 décembre 2024.
- 3, M^{me} Mitton — présentée le 10 décembre 2024.

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique

— premier rapport déposé le 10 décembre 2024.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

— premier rapport déposé le 11 décembre 2024.

Shayne Davies,
greffier de l'Assemblée législative